

Consultation publique sur les nuisances aériennes : exprimez-vous avant le 14 mars !



Le préfet du Val-d'Oise a lancé une **consultation publique sur les nuisances aériennes**, une occasion essentielle pour faire entendre votre voix et exiger des mesures efficaces afin de protéger votre qualité de vie et votre santé.

L'objectif de cette étude est d'aboutir à des actions concrètes pour **réduire le bruit lié au trafic aérien**, notamment par :

- **La limitation du nombre de vols** avec un plafonnement strict à 440 000 mouvements par an,
- **L'interdiction des vols de nuit** entre 22h et 6h,
- **Le retrait des avions les plus bruyants**, de jour comme de nuit, dès 2025.

Pourtant, au lieu d'envisager une diminution du trafic, la préfecture du Val-d'Oise semble accepter l'hypothèse avancée par Aéroports de Paris (ADP) d'une **hausse à 522 000 vols en 2030**, un niveau bien supérieur aux **504 839 de 2019 et aux 466 542 de 2024**. Une trajectoire **inacceptable**, en contradiction avec les impératifs sanitaires, environnementaux et climatiques.

Une mobilisation constante de Montmorency

Depuis plusieurs années, **la Ville de Montmorency se mobilise activement** pour limiter l'impact des nuisances aériennes sur son territoire.

- **Le 31 mars 2022**, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité une délibération demandant des mesures précises dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2022-2026.
- **Le 9 mai 2023**, 300 élus, dont le maire de Montmorency **Maxime Thory**, ont interpellé le gouvernement en exigeant un plafonnement du trafic, un couvre-feu nocturne et une meilleure prise en compte des nuisances sonores selon les recommandations de l'OMS.
- **En mars 2024**, la Ville a participé à la consultation citoyenne « *Nuisances aériennes, stop ou encore* » aux côtés de 147 communes d'Île-de-France et de l'Oise. **Le verdict est sans appel : sur plus de 50 000 participants, 97 % demandent une réduction du trafic aérien.**

Participez à la consultation et faites entendre votre voix

Il est impératif que chacun se mobilise pour influencer sur les décisions à venir. **Exprimez-vous avant le 14 mars** en partageant votre témoignage et en exigeant des mesures à la hauteur des enjeux.

Votre avis compte. Ne laissez pas les décisions se prendre sans vous !

[□ **Donnez votre avis ici**](#)

Liens utiles

[Plus d'informations sur le site de l'Advocnar](#)